

Chapitre 8:
Tarifs des permis et certificats

Table des matières

Les tarifs prévus au présent règlement ont été remplacés par les tarifs prévu au *Règlement annuel décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville*. Pour l'année 2022, voir 22-R-244

8.1 grille des tarifs

8.1 GRILLE DES TARIFS

Les tarifs pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation, d'une demande de permis de construction ou d'une demande de permis de lotissement sont exigibles au moment de la présentation de la demande et doivent être calculés selon la grille suivante :

PERMIS DE CONSTRUCTION CERTIFICAT D'AUTORISATION (rénovation, réparation)	
Construction d'une habitation unifamiliale	225 \$
Construction d'une habitation autre que unifamiliale	225 \$ ⁽¹⁾
Construction d'un bâtiment principal autre qu'une habitation	450 \$
Construction d'un bâtiment accessoire résidentiel	65 \$
Construction d'un bâtiment accessoire autre que résidentiel	100 \$
Travaux de transformation, de rénovation, de réparation à un bâtiment principal ou accessoire résidentiel	40 \$ ⁽²⁾
Travaux de transformation, de rénovation, de réparation à un bâtiment principal ou accessoire autre que résidentiel	65 \$ ⁽³⁾

(1) Plus 100 \$ par logement en excédent de un

(2) Plus 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux. Maximum 100 \$

(3) Plus 6 \$ pour chaque tranche de 10 000 \$ de travaux supplémentaires à 5 000 \$

CERTIFICATS D'AUTORISATION	
Usage complémentaire à une habitation	65 \$
Usage complémentaire à un usage autre que résidentiel	100 \$
Changement d'usage	65 \$
Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire sur un autre terrain	625 \$
Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire sur un même terrain	65 \$
Démolition d'un bâtiment principal ou accessoire résidentiel	65 \$
Démolition d'un bâtiment principal ou accessoire autre que résidentiel	100 \$
Installation ou modification d'une enseigne	65 \$ 1 000 \$ ⁽¹⁾
Installation d'une piscine creusée ou hors terre, permanente ou amovible	30 \$
Construction d'une clôture	30 \$
Travaux dans la rive	65 \$

CERTIFICATS D'AUTORISATION (suite)	
Abattage d'arbres	0 \$
Occupation temporaire de la voie publique	30 \$
Construction temporaire	65 \$
Vente de garage	0 \$
Installer un usage commercial temporaire	100 \$
Faire de l'étalage extérieur	50 \$
Installer une ou des éoliennes commerciales	300 \$
Exploiter une gravière ou une sablière	100 \$
Autre certificat d'autorisation	30 \$

(1) selon les dispositions particulières prévues à l'article 16.6 relatives à une enseigne publicitaire.

PERMIS DE LOTISSEMENT	
Opération cadastrale	65 \$ pour le premier lot, plus 15 \$ par lot additionnel ⁽¹⁾

(1) Excluant les lots constituant une voie publique de circulation, un parc, un sentier piétonnier.

AUTRES PERMIS	
Installation ou modification d'un système de traitement des eaux usées	65 \$
Ouvrage de captage d'eau souterraine	65 \$